

objectifs commerciaux du pays. Ce problème n'a pas été examiné dans le Rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien, mais, dans la discussion portant sur la fusion des banques, le Groupe de travail a mentionné, citant une autre source, que « *les grandes institutions financières ont tout simplement une plus grande capacité d'absorber les risques de crédit d'une contrepartie ou d'un pays et les risques de marché de tout le portefeuille* »³⁹. Dans son examen de la structure du capital-actions, le Groupe de travail s'est prononcé sans détour en faveur de la séparation continue des activités financières et commerciales des grandes banques canadiennes pour des motifs liés à la sécurité et à la santé financière du système financier. Toutefois, le Groupe de travail ne fait pas grand cas des avantages d'ordre symbiotique dont jouissent, sur le plan de la concurrence internationale, les grandes sociétés transnationales qui ont des liens solides avec des institutions financières, et les grandes banques internationales qui ont des liens étroits avec des sociétés commerciales. Bien que ce sujet n'entre pas dans le cadre du présent examen, il apparaît comme sous-jacent à divers sujets qui ont été abordés durant l'examen, par exemple, la compétitivité canadienne dans le contexte de la mondialisation, le nouveau cadre d'élaboration des grands projets d'immobilisations, le rôle des sociétés transnationales dans le commerce international et le rôle des banques canadiennes dans le financement des projets internationaux, l'investissement et le commerce à moyen terme. Nous croyons qu'un examen plus approfondi des avantages que présentent les liens commerciaux et financiers à l'égard de la position concurrentielle du Canada se justifierait dans le contexte du travail qui a été engagé dans le sillage de la publication du Rapport du Groupe de travail McKay.

Nous concluons ce chapitre avec une observation relative à l'avenir de la SEE.

En dépit des tensions qui vont inévitablement se produire, nous appuyons fondamentalement l'évolution de la SEE dans le sens d'une orientation commerciale plus marquée. L'examen appuie l'élaboration d'une éthique commerciale par la SEE, parce que nous croyons que cela l'aidera à fournir les meilleurs services possibles aux exportateurs. La souplesse de la SEE, son adaptabilité et sa capacité de réaction rapide soulignent les avantages de cette évolution, en particulier depuis les modifications apportées en 1993 à la *Loi sur la SEE*. Le prochain examen du mandat de la SEE doit avoir lieu dix ans après le présent examen. À notre avis, un examen de la qualité de société de la Couronne qu'a la SEE pourrait être opportun avant cette date. Naturellement, le Canada aura besoin, dans un avenir prévisible, d'un OCE pour s'occuper de certains types de transactions qui bénéficient d'un « soutien public ». Mais, à notre avis, rien n'empêcherait que cela se fasse par un organisme plus petit et à vocation plus restreinte, qui ressemblerait davantage aux agences similaires d'autres pays et qui serait assujéti à des normes plus traditionnelles en matière de responsabilité auxquelles doivent se conformer les organismes publics. Il serait beaucoup plus logique de créer un nouvel organisme que d'essayer de faire entrer la SEE dans un moule qui pourrait être déjà trop petit. De toute façon, les exportateurs n'accepteraient pas la diminution du service qui découlerait d'un tel choix, car ils ont accès à un nombre

39. Rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers au Canada, page 110. Citation tirée de « L'évolution du secteur des services financiers au Canada », McKinsey and Company.